

COMMUNICATION AUX MEMBRES 46

28 AOÛT 2014



national@mppac.ca

Les salaires dans la GRC remis en question alors que la Commission des services de police de Vancouver ratifie la convention collective

À tous les membres de la GRC :

Vous êtes-vous déjà demandé comment votre salaire se compare à celui d'autres services de police canadiens? Selon le rapport du Conseil de la solde en date du 30 juin 2014, la rémunération de la GRC s'inscrit en 6^e place parmi les 8 services de police au Canada et occupe le 5^e rang de la rémunération totale.

À l'heure actuelle, la rémunération de la GRC est **8,51 % derrière** les autres corps policiers. Quand Edmonton aura réglé son contrat, ce fossé se creusera probablement. On observera une érosion supplémentaire alors que le gouvernement fédéral augmentera la contribution des membres au régime de retraite à 50 %. Avec ce constat, nous avons suivi de près les conventions collectives de plusieurs services de police, notamment à Winnipeg et à Vancouver, qui ont récemment été ratifiées.

L'an dernier, la Commission des services de police de Vancouver (l'employeur) et le syndicat des policiers de Vancouver ont travaillé pour renouveler leur convention collective, expirée depuis le 31 décembre 2012. La Commission des services de police de Vancouver souhaitait régler l'écart entre les salaires des policiers et celui des autres salariés civil, tandis que le syndicat des policiers de Vancouver demandait les augmentations salariales suivantes :

1^{er} janvier 2013 – 6 %
1^{er} janvier 2014 – 3,5 %
1^{er} janvier 2015 – 3,5 %
Total : 13,5 %

La Commission offrait les augmentations de salaire ci-dessous afin de corriger la différence entre les salaires des policiers et des autres employés civils :

1^{er} janvier 2013 – 0,5 %
1^{er} janvier 2014 – 1,5 %
1^{er} janvier 2015 – 1,75 %
Total : 3,75 %

En mai, la médiation n'ayant pas abouti, le Ministre du Travail par intérim a remis la question à l'arbitrage de différends. O Le 29 juillet, l'arbitre a accordé au syndicat des policiers de Vancouver une augmentation générale des salaires de 7,2 %. Il est important de souligner que ces négociations ne portaient que sur le salaire et que cette augmentation ne tenait pas compte des autres avantages qui étaient également accordés.

Dans le cadre de l'augmentation de salaire de 7,2 %, le tableau des salaires pour les membres du service de police de Vancouver est appliqué rétroactivement comme suit (janvier 1, 2015 à décembre 31, 2015) :

· 1 ^e classe après 4 ans -	100 % = 92 165 \$
· 1 ^e classe après 10 ans -	105 % = 96 773 \$
· 1 ^e classe après 15 ans -	110 % = 101 000 \$
· 1 ^e classe après 20 ans -	115 % = 105 990 \$
· Nouveau sergent 1 ^e année -	120 % = 110 598 \$
· Sgt. après 3 ans -	125 % = 115 206 \$
· Sgt. après 6 ans dans le grade -	130 % = 119 815 \$
· Sgt. d'état-major -	135 % = 124 423 \$

- Sgt. d'état-major après 1 an dans le grade - 140 % = 129 031 \$

Il faut aussi noter qu'il y a des échelons de traitement aux niveaux de 10, 15, et 20 ans de service visant à permettre aux membres de suivre des cours de perfectionnement personnel. Ces formations ne sont pas nécessairement de niveau universitaire, mais peuvent être des cours, des tactiques ou autres cours du Collège canadien de police qui permettent aux membres de se perfectionner dans l'univers policier. Les membres de certains services doivent toutefois suivre des cours durant leur temps libre; cependant, la Commission des services de police de Vancouver offre maintenant une formation à la majorité de ses membres, sur un nombre défini de jours, tel que déterminé par chaque service.

Il importe également de relever que le rapport du Conseil de la solde, en date du 30 juin 2014, n'inclut pas les montants inclus dans la convention qui sont énumérés ci-dessus.

Une fois que la convention collective de Vancouver sera prise en compte, ainsi que celle du Service de Police d'Edmonton qui devrait être ratifiée en septembre, la GRC pourrait se retrouver avec jusqu'à **10 % de retard** d'ici la fin de l'année. **MAIS** ce n'est pas tout. Les conventions collectives de Toronto et de la Police provinciale de l'Ontario arrivent à échéance en décembre 2014 et celle d'Halifax en 2015. Une fois ces conventions ratifiées, cette disparité salariale risque de s'accroître davantage en 2015.

L'une des principales raisons pour lesquelles nous surveillons les ratifications de ces conventions collectives est qu'elles deviendront le fondement de nos propres négociations pour notre première convention collective. Comme vous le savez, il n'y a actuellement aucune augmentation supplémentaire du genre au sein de la GRC, mais nous utiliserons ces processus établis dans le cadre de nos propres négociations contractuelles puisqu'ils prévoient une échelle salariale établie, éprouvée, tangible et en fonction du mérite pour la rémunération. Dans l'ensemble, les récentes négociations de contrat à Winnipeg et à Vancouver indiquent clairement que les membres de la GRC ne sont pas rémunérés comme ils devraient être, compte tenu que nos charges de travail sont plus élevées, que nous comptons moins de membres et possédons moins de ressources que la plupart des corps policiers municipaux. Nous nous enlisons de plus en plus !

Il peut être facile de rester assis, de hausser les épaules et de dire « Qu'est-ce que je peux y faire? » Eh bien, voici ce que vous **pouvez** faire : devenez membres de l'ACPMP dès aujourd'hui et aidez-nous élaborer une convention collective qui définira votre valeur, et la valeur de nos membres. Il est important de le faire **maintenant** afin que nous puissions faire en sorte que vous et votre famille soyez rémunérés de manière juste et équitable pour tous les sacrifices et les efforts que vous faites quotidiennement en première ligne.

Il est maintenant temps de se lever, de dire ça suffit, et d'exiger plus de notre employeur !

LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS

L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez www.mppac.ca.

Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.

MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle

MPPAC.CA // COMMUNICATIONS // AFFILIATION // CONTACTEZ-NOUS